



ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

FORMATION CONTINUE DES MAGISTRATS

LA RÉFORME PÉNALE : UN AN APRÈS

Le 12 Octobre 2015

CENTRE SEVRES
35 bis rue de Sèvres
75006 PARIS

Station Sèvres-Babylone, Métro lignes 10 et 12, sortie « Bon Marché »

Directrice de session :

Madame Cécile DANGLES

Vice-Présidente chargée de l'application des peines au tribunal de grande instance de Lille

Lundi 12 Octobre 2015

Matin :

09 Heures 30

Accueil des participants

Les fondements théoriques et les objectifs de la réforme pénale

Madame Cécile DANGLES, directrice de session

10 Heures 30

Bilan statistique et réflexion sur le droit de la peine après la réforme pénale

Monsieur Christian MOUHANNA, chargé de recherche au CNRS, directeur adjoint du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

Madame Laetitia BRUNIN, adjointe au sous-directeur de la statistique et des études, Ministère de la Justice

La loi du 15 aout 2014 : véritable révolution culturelle ou simple évolution

Madame Anne-Gaelle ROBERT, maître de conférences à l'université de Grenoble

12 Heures 30

Déjeuner libre

* * * * *

Après-midi :

14 Heures 00

Les nouvelles méthodes d'intervention du SPIP

Monsieur Pascal LEROY, directeur de la direction de projet chargée des SPIP, direction de l'administration pénitentiaire

Madame Sophie DESBRUYERES, CPIP, chargée de projet à la direction de projet chargée des SPIP, direction de l'administration pénitentiaire

Monsieur Romain EMELINA, CPIP, chargé de projet à la direction de projet chargée des SPIP, direction de l'administration pénitentiaire

15 Heures 30

L'évaluation et la place des obligations

Monsieur Denis LAFORTUNE, docteur en psychologie, professeur à l'Université de Montréal

Madame Charlotte CLOAREC, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, Finistère